

RAPPORT DU  
COMMISSAIRE AUX  
COMPTES

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT  
RÉGION CENTRE VAL DE LOIRE

31 Décembre 2021

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT - RÉGION CENTRE VAL DE LOIRE  
28 RUE FAUBOURG DE BOURGOGNE  
45000 ORLÉANS

SIREN : 130 027 980

\*.\*.\*.\*.\*  
: : : : :

## SOMMAIRE

**RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS**

**COMPTES ANNUELS**

-----

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT - RÉGION CENTRE VAL DE LOIRE  
28 RUE FAUBOURG DE BOURGOGNE  
45000 ORLÉANS

SIREN : 130 027 980

\* \* \* \* \*

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

### SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2021

À l'Assemblée Générale,

#### Opinion avec réserve

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat – Région Centre Val de Loire relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous les réserves décrites dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat – Région Centre Val de Loire à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion avec réserve

##### *Motivation des réserves*

Par décret du 18 Novembre 2020, à effet au 1<sup>er</sup> Janvier 2021, la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Centre-Val de Loire, les Chambres de Métiers et de l'Artisanat Départementales du Cher, de l'Eure-et-Loir, de l'Indre, de l'Indre-et-Loire, du Loir-et-Cher et du Loiret ont cessé leurs activités. Leurs comptes de résultats et bilans clos au 31 Décembre 2020, certifiés par les commissaires aux comptes de chaque entité, ont servi d'éléments constitutifs (apports) au bilan d'ouverture de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Centre Val de Loire, nouvellement créée.

Compte tenu du contexte particulier rappelé ci-dessus, nous n'avons pas été en mesure d'effectuer un examen suffisant de certains travaux des précédents commissaires aux comptes ni de réaliser d'autres procédures compensatoires.

En raison de l'insuffisance, au sein de votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat – Région Centre Val de Loire, des procédures de contrôle interne concernant la facturation, l'enregistrement et le recouvrement des créances OPCO et de l'impossibilité de justifier ces éléments au moyen d'autres procédures, nous n'avons pu vérifier le montant des ventes, des créances clients et des factures à établir de ce secteur d'activité.

Les montants des prestations relatives à l'apprentissage, des créances clients et des factures à établir envers les OPCO figurant dans les comptes au 31 Décembre 2021 s'élèvent respectivement à 26 732 102 euros, 5 639 516 euros et 12 599 111 euros.

Dans son rapport du 22 Juin 2021 relatif à l'exercice 2020, le commissaire au compte de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Départementale du Loir-et-Cher avait formulé une réserve concernant l'insuffisance de contrôle interne sur l'enregistrement et le recouvrement des créances envers les OPCO. Cette insuffisance est toujours d'actualité dans la réserve évoquée ci-avant.

Votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat – Région Centre Val de Loire a comptabilisé au titre de l'exercice clos 31 Décembre 2021 des produits d'exploitation de 4 216 091 € relatifs aux prestations de services hors apprentissage. La réconciliation entre les données de facturation et les données comptables ont mis en avant un écart résiduel de l'ordre de 460 K€. En l'absence d'éléments mis à notre disposition justifiant la différence entre les éléments de gestion et les factures comptabilisées, nous ne sommes pas en mesure d'apprécier l'exhaustivité de ce chiffre d'affaires.

En raison de l'insuffisance des procédures de contrôle interne concernant l'enregistrement et le recouvrement des subventions d'exploitation et d'investissement et de l'impossibilité de justifier ces créances et dettes s'y rapportant au moyen d'autres procédures, nous n'avons pu vérifier le montant des comptes de produit de subventions d'exploitation, subventions à recevoir et avances sur subventions qui s'élèvent respectivement à 3 324 517 euros, 2 171 828 euros et 23 565 802 euros au 31 Décembre 2021.

### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> Janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants, exposés en annexe des comptes annuels :

- « Faits majeurs de l'année 2021 » de l'annexe des comptes annuels, concernant la création de la CMAR CVL. Cette note précise que la Chambre a été créée le 1<sup>er</sup> Janvier 2021,
- « Faits majeurs de l'année 2021 » de l'annexe des comptes annuels, mentionnant l'organisation de la nouvelle entité CMAR CVL et l'implémentation du progiciel SAP.



## Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre les points décrits dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérification des autres documents adressés aux Membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence des points décrits dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données aux Membres sur la situation financière et les comptes annuels.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de la Chambre relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Chambre à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Chambre ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Chambre.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Chambre à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à ORLÉANS, le 28 Septembre 2022

Le Commissaire aux comptes  
ORCOM AUDIT



Estelle COLLET  
Associée

# BILAN AU 31.12.2021

## De la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Centre Val De Loire

CONSOLIDÉ

CONSOLIDÉ

ACTIF		31-déc-21		31 Décembre 2021	
		Montant Brut	Amortissements et dépréciations	Montant Net	Montant Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>					
20	Immobilisations incorporelles	1 325 492	1 259 897	65 595	
20	Immobilisations incorporelles CF	8 946	8 946	-	4 895 752
211	Terrains	1 343 121	-	1 343 121	1 448 715
212	Aménagement terrains	1 989 395	876 217	1 113 178	1 378
213	Constructions	83 176 824	43 525 097	39 651 727	8 162 306
214	Constructions sur sol d'autrui	12 644 607	5 464 310	7 180 298	3 919 868
215	Installations techniques, matériel à caractère pédagogique	11 143 946	10 970 001	173 946	8 445 891
218	Autres immobilisations corporelles	21 940 021	16 649 993	5 290 028	458 897
	<b>Total Immobilisations incorporelles &amp; Corporelles</b>	<b>133 572 354</b>	<b>78 754 462</b>	<b>54 817 892</b>	<b>4 076 323</b>
23	Immobilisations en cours	18 533 732	43 472	18 510 260	358 713
26/27	Immobilisations financières	136 622	78 797 874	73 164 834	57 869 853
	<b>TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>152 262 708</b>	<b>78 797 874</b>	<b>73 164 834</b>	<b>81 080 532</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					
<b>Stocks et en-cours</b>					
31	Stocks	52 054	-	52 054	1 954 398
37	Stocks	-	-	-	-
<b>Créances</b>					
-09	Fournisseurs - avances	30 029	-	30 029	-
-1	Clients et comptes rattachés	18 253 798	19 624	18 234 174	1 951 585
-2	Personnel et comptes rattachés	992	-	992	90 266
-3	Sécu.Soc.et aut. Organ. Sociaux	-	-	-	-
-4	Etat et autres collectivités publiques	2 199 893	137 351	2 199 893	-
-46 et -47	Autres Créances	882 394	17 993	864 401	4 866 669
	<b>Total des Créances Disponibilités</b>	<b>21 419 160</b>	<b>156 975</b>	<b>21 262 185</b>	<b>772 157</b>
	<b>Total des Créances Disponibilités</b>	<b>11 860 000</b>	<b>22 744</b>	<b>11 837 256</b>	<b>3 300 619</b>
50	Valeurs mobilières de placement	12 665 245	-	12 665 245	24 140 312
51	Comptes bancaires et postaux	759 565	-	759 565	348 203
51	Comptes bancaires et postaux CF	34 192	34 192	-	586 819
53	Caisse	13 459 002	-	13 459 002	36 057 231
	<b>TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT</b>	<b>46 738 162</b>	<b>179 719</b>	<b>46 558 443</b>	<b>1 070 430</b>
	<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				<b>94 906</b>
486	Charges constatées d'avance	211 878	-	211 878	-
486	Charges constatées d'avance CF	22 343	-	22 343	-
	<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>199 235 091</b>	<b>78 977 593</b>	<b>120 257 497</b>	<b>120 257 497</b>
<b>PASSIF</b>					
<b>CAPITAUX PROPRES</b>					
102	Dotation initiale	-	-	-	4 895 752
104/1	Financement de l'Etat	-	-	-	1 448 715
105	Ecart de réévaluation	-	-	-	1 378
106/8	Réserves	-	-	-	8 162 306
106/9	Dépréciation de l'actif	-	-	-	3 919 868
11	Report à nouveau	-	-	-	8 445 891
11	Report à nouveau CF	-	-	-	458 897
12	Résultat net de l'exercice	-	-	-	4 076 323
12	Résultat net de l'exercice CF	-	-	-	358 713
13/4	Financement de l'Actif par des tiers autres que l'Etat	-	-	-	57 869 853
	<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>81 080 532</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>					
15	Autres provisions pour charges	-	-	-	1 954 398
<b>DETTES</b>					
<b>Dettes Financières</b>					
16/4	Emprunts	-	-	-	1 951 585
51	Banques Ets Financiers & Assimilés	-	-	-	90 266
<b>Dettes d'Exploitation</b>					
40	Fournisseurs	-	-	-	4 866 669
42	Personnels et comptes rattachés	-	-	-	772 157
43	Sécurité sociale & autres organismes sociaux	-	-	-	3 300 619
44	Etat et autres collectivités publiques	-	-	-	24 140 312
46 et 47	Autres Dettes	-	-	-	348 203
46 et 47	Autres Dettes CF	-	-	-	586 819
	<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>36 057 231</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>					
487	Produits constatés d'avance	-	-	-	1 070 430
487	Produits constatés d'avance CF	-	-	-	94 906
	<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>120 257 497</b>

EW



## CMA CVL COMPTES DE L'EXERCICE 2021 consolidé

Groupe de comptes	Intitulé des comptes	Conseil Formation - exercice 2021	Fonctionnement CMA CVL - Réalizations budgétaires 2021	Consolidé
<b>PRODUITS d'EXPLOITATION</b>				
701-708	Prestations de services		32 280 119,35 €	32 280 119,35 €
741	Subventions d'exploitation - Etat		540 636,88 €	540 636,88 €
744	Subventions d'exploitation - Collectivités		2 475 786,23 €	2 475 786,23 €
748	Subventions d'exploitation - Autres		308 094,22 €	308 094,22 €
752	Revenus des immeubles non affectés aux activités de l'établissements		0,00 €	0,00 €
757	Taxe pour frais de C(R)MA-		7 304 098,00 €	7 304 098,00 €
757	Autres produits spécifiques		121 720,09 €	121 720,09 €
757	Contribution à la formation continue - chef d'entrep artisanales non ME	523 805,13 €		523 805,13 €
757	Contribution à la formation continue - micro-entreprises secteur artisanal	0,00 €		0,00 €
758	Autres produits		1 091,30 €	1 091,30 €
777	Subventions virées au CR		3 508 573,72 €	3 508 573,72 €
781	Reprise sur provisions	176 462,81 €	81 630,01 €	258 092,82 €
791	Transfert de charges		136 387,06 €	46 130,14 €
	<b>TOTAL des PRODUITS d'EXPLOITATION</b>	<b>700 267,94 €</b>	<b>46 758 136,86 €</b>	<b>47 368 147,88 €</b>
<b>CHARGES d'EXPLOITATION</b>				
601-602-603	Achats stockés (-) variation de stocks		721 536,82 €	721 536,82 €
604	Achats d'études et prestations de services		726 079,60 €	726 079,60 €
606	Achats fournitures		2 125 857,84 €	2 125 857,84 €
610	Services extérieurs	1 182,71 €	2 300 801,91 €	2 301 984,62 €
620	Autres services extérieurs	81 828,01 €	2 203 150,57 €	2 203 150,57 €
630	Impôts, taxes et versements assimilés		1 641 217,84 €	1 641 217,84 €
630	Contribution CEP+CPF	55 364,21 €		55 364,21 €
641	Rémunération du personnel		27 371 897,25 €	27 371 897,25 €
645	Charges sociales	5 709,84 €		
641-642	Indemnités CP		-248 901,51 €	-248 901,51 €
647	Autres charges sociales et prestations diverses		147 961,88 €	147 961,88 €
648	Autres charges de personnel		26 139,06 €	26 139,06 €
651	Redevances conces. Licences, logiciels		106 715,27 €	106 715,27 €
653	Vacations élus	2 719,07 €	250 115,26 €	250 115,26 €
654	Créances irrécouvrables		0,00 €	0,00 €
655	URSSAF Elus		78 340,86 €	78 340,86 €
6573	Reversement CF Organismes de Formation et entreprises	672 841,39 €		672 841,39 €
	Reversement exécuté 2019/2020	229 186,00 €		229 186,00 €
657	Elections		20 972,16 €	20 972,16 €
657	Charges spécifiques		21 780,00 €	21 780,00 €
658	APCMA (ICAP, Fds catastrophe, RM)		78 699,00 €	78 699,00 €
658	Frais de gestion ACOSS	10 150,10 €		10 150,10 €
658	Autres charges spécifiques		36 325,40 €	36 325,40 €
6588	Autres participations		10 746,36 €	10 746,36 €
680	Dotations aux amortissements+provisions		4 880 915,40 €	4 880 915,40 €
	<b>TOTAL des CHARGES d'EXPLOITATION</b>	<b>1 058 981,33 €</b>	<b>42 500 350,97 €</b>	<b>43 469 075,38 €</b>
	<b>RESULTAT d'EXPLOITATION</b>	<b>-358 713,39 €</b>	<b>4 257 785,89 €</b>	<b>3 899 072,50 €</b>
	Produits financiers	0,00 €	88 493,69 €	88 493,69 €
	Charges financières	0,00 €	32 506,58 €	32 506,58 €
	<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>0,00 €</b>	<b>55 987,11 €</b>	<b>55 987,11 €</b>
	<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>-358 713,39 €</b>	<b>4 313 773,00 €</b>	<b>3 955 059,61 €</b>
	Produits exceptionnels	0,00 €	1 022 356,58 €	1 022 356,58 €
	Charges exceptionnelles		1 259 807,00 €	1 259 807,00 €
	<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-237 450,42 €</b>	<b>-237 450,42 €</b>
	<b>TOTAL des PRODUITS</b>	<b>700 267,94 €</b>	<b>47 868 987,13 €</b>	<b>48 478 998,15 €</b>
	<b>TOTAL des CHARGES</b>	<b>1 058 981,33 €</b>	<b>43 792 664,55 €</b>	<b>44 761 388,96 €</b>
	<b>Résultat</b>	<b>-358 713,39 €</b>	<b>4 076 322,58 €</b>	<b>3 717 609,19 €</b>
	<b>Contributions et Reversements CF</b>			

## **ANNEXE FINANCIERE - EXERCICE 2021**

### **ANNEXE FINANCIERE – ACTIVITE CMAR**

#### **FAITS MAJEURS DE L'ANNEE 2021**

##### **Création de la CMAR CVL à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 :**

L'article 42 de la loi PACTE a imposé la transformation des CRMA et de leurs chambres rattachées (CMAD ou CMAI) en CMAR au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

La CMA CVL a été créée par décret à 18 novembre 2020, à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2021 : la chambre régionale de métiers et de l'artisanat de Centre-Val de Loire, les chambres de métiers et de l'artisanat départementales du Cher, de l'Eure-et-Loir, de l'Indre, de l'Indre-et-Loire, du Loir-et-Cher et du Loiret ont « fusionnées ».

Un compte de résultat et un bilan au 31 décembre 2020 ont été établis pour chaque chambre fusionnée (CRMA, CMAD et CMAI) par la nouvelle CMAR. Les comptes des chambres fusionnées ont été arrêtés au 31 décembre 2020 et révisés avec le concours des experts-comptables et des commissaires aux comptes de chaque entité.

L'assemblée générale de la nouvelle CMAR CVL a pris acte le 28 juin 2021 des comptes séparés et consolidés de l'année 2020 des chambres fusionnées, éléments constitutifs **de son bilan d'entrée au 1<sup>er</sup> janvier 2021**.

Conformément au décret du 18 novembre 2020, un arrêté préfectoral en date du 4 octobre 2021, a acté :

-**L'établissement du bilan d'ouverture de la CMAR au 1<sup>er</sup> janvier 2021** à partir des éléments consolidés du budget exécuté 2020 de la Chambre régionale de métiers et de l'artisanat Centre Val de Loire et des Chambres de métiers et de l'artisanat départementales du Cher, de l'Eure-et-Loir, de l'Indre, de l'Indre-et-Loire, du Loir-et-Cher et du Loiret.

-Le transfert des biens immobiliers et mobiliers, ainsi que les créances, droits et obligations de la chambre régionale de métiers et de l'artisanat de Centre-Val de Loire, et des chambres de métiers et de l'artisanat départementales du Cher, de l'Eure-et-Loir, de l'Indre, de l'Indre-et-Loire, du Loir-et-Cher et du Loiret ont été transférés à la chambre de métiers et de l'artisanat de région Centre-Val de Loire, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

A compter de cette date, la chambre de métiers et de l'artisanat de région de Centre-Val de Loire a été subrogée dans tous les droits et obligations des chambres fusionnées.

##### **Mise en place de l'organisation de la CMAR CVL :**

L'organigramme déterminant les bases de l'organisation de la nouvelle CMAR a été validé lors de l'assemblée générale du 11 Janvier 2021 et s'est installé progressivement sur l'exercice 2021.

L'installation du Système d'Information comptable SAP, sous le pilotage de CMAFrance, a été concomitante à la création de la CMAR et à la mise en place de la nouvelle organisation.

Les travaux préalables à l'installation de SAP ont démarré au 1<sup>er</sup> septembre 2020 sous le pilotage de CMAFrance, pour une mise en production en avril 2021. Le traitement des flux a été réalisé en mode dégradé jusqu'à cette date.

La reprise des données comptables de début d'exercice, l'apprentissage des équipes, le turn-over important de l'équipe comptable, les blocages liés aux exigences sur les paramétrages ont contribué d'emblée et significativement au retard pris progressivement dans les enregistrements comptables.

## **REGLES ET METHODES COMPTABLES**

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2021.

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2021 ont été établis et présentés conformément et conformément au référentiel comptable entré en vigueur dans tout le réseau des Chambres de métiers depuis 2012 et à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 relatif au plan comptable.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels sont établis conformément à la réglementation française en vigueur. Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Plusieurs activités sont proposées par la CMAR notamment la formation (apprentissage, hors apprentissage) et les prestations destinées aux artisans. A ce titre, une organisation analytique a été mise en place à travers des centres de coût.

Ainsi, les ressources et les charges sont affectées directement au centre de coût concerné.

## Notes liées à l'actif du bilan

### Immobilisations incorporelles

Les terrains d'une valeur de 1 343 121.14 € sont inscrits en immobilisations dans le compte 211.

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue, La durée d'usage a été retenue dans le plan d'amortissement :

- Constructions : 5 à 50 ans

*Les constructions inscrites au bilan de la CMA -CVL, ont été décomposées en lots, chaque lot étant amorti selon une durée spécifique.*

- Agencements et aménagements des constructions : 2 à 20 ans

- Matériel et outillage à caractère pédagogique : 3 à 10 ans

- Matériel et outillage : 10 ans

- Matériel de bureau et informatique : 2 à 10 ans

- Matériel de transport : 3 à 5 ans

- Mobilier : 5 à 20 ans

Les dotations aux amortissements sont inscrites en compte 68 et les quotes-parts de subventions correspondantes en compte 777.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Valeurs mobilières de placements

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires

## IMMOBILISATIONS 2021

Situations et mouvements Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Apports	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
201000 Frais établissement		218 183			218 183
205300 Logiciels et licences		557 124			557 124
205800 Concessions, Brevets et Licences		197 028			197 028
208000 Immo incorporelles		353 158			353 158
211000 Terrains		1 296 485	46 636		1 343 121
212000 Agent aménagt terrains		1 972 552	16 843		1 989 395
213000 Constructions		81 787 762	1 389 062		83 176 824
214000 Aménagt des constructions sur sol d'autrui		12 572 895	71 712		12 644 607
215300 Inst Techn et Matériel		7 314 562	9 808		7 324 369
215400 Inst Techn et Matériel pédagogique		2 970 183	849 394		3 819 577
218100 Inst.Agenc. Divers		13 757 694	9 312		13 767 006
218200 Matériel de Transport		794 637	30 482		825 119
218310 Matériel de Bureau		597 505	360		597 865
218320 Matériel Informatique		1 918 955	256 612		2 175 567
218400 Mobilier		2 503 841			2 503 841
218880 Immo. Diverses		2 050 082	20 540		2 070 622
231000 Immo en cours		12 151 576	6 402 156		18 553 732
261 Titres de participation		59 298	5 000		64 298
275 Dépôts et cautionnements versés		72 323			72 323
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS</b>	-	<b>143 145 844</b>	<b>9 107 918</b>		<b>152 253 761</b>



## AMORTISSEMENTS 2021

Situations et mouvements	Montant des amortissements cumulés au début de l'exercice	Apport	Impact du changement de méthode comptable	Dotation de l'exercice	Diminution d'amortissements de l'exercice	Montant des amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
280100 Amort. Frais Etab.		162 613		10 909		173 522
280530 Amort des Logiciels		779 692		23 130		802 822
280580 Amort. Concess., Brevets et Licences		178 127		11 106		189 233
280800 Amort. Immo Incorp.		93 543		778		94 321
281200 Amort. Agent terrains		796 200		80 018		876 217
281300 Amort. Des constructions		40 742 235		2 782 863		43 525 097
281410 Amort. Const / Autrui		5 100 954		363 356		5 464 310
281500 Amort Inst Mat. Pédag.		10 154 052		815 949		10 970 001
281810 Amort Inst Agent Aménag		9 330 830		218 544		9 549 374
281820 Amort Mat. Transport		631 808		59 599		691 407
281831 Amort Matériel de Bureau		1 005 058		21 417		1 026 475
281832 Amort Mat. Informatique		1 091 910		147 886		1 239 796
281840 Amort du Mobilier		2 284 881		48 667		2 333 548
281880 Amort. Divers		1 740 762		68 632		1 809 393
293200 Dépr. IEC inco		43 412				43 412
<b>TOTAL</b>	-	<b>74 136 075</b>	-	<b>4 652 852</b>	-	<b>78 788 928</b>

## Créances et Dettes

CREANCES	Montant au Bilan	Degré de liquidité de l'Actif		DETTES	Montant au Bilan	Degré d'exigibilité du Passif		
		Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an			Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de 5 ans
<i>Créances de l'Actif Immobilisé</i>								
Créances rattachées à des participations								
Autres créances immobilisées				Emprunts et dettes financières diverses	1 951 585	267 715	786 100	897 769
<b>Créances de l'Actif circulant</b>	<b>21 210 131</b>	<b>21 210 131</b>						
Créances résultant de ventes ou de prestations de services et comptes rattachés	18 234 174	18 234 174		Dettes sur achats et prestations de services et comptes rattachés	28 984 157	28 984 157		
Créances diverses	2 975 957	2 975 957		Dettes fiscales et sociales	4 057 900	4 057 900		
				Dettes sur valeurs immobilisées et comptes rattachés	5 050	5 050		
				Dettes diverses	790 612	790 612		
<i>Charges constatées d'avance</i>	<i>211 878</i>	<i>211 977</i>		<i>Produits constatés d'avance</i>	<i>1 070 430</i>	<i>1 070 430</i>		
<b>TOTAL</b>	<b>21 422 009</b>	<b>21 422 108</b>	<b>0</b>	<b>TOTAL</b>	<b>36 854 684</b>	<b>35 170 815</b>	<b>786 100</b>	<b>897 769</b>

## Valeurs Mobilières de Placements

Nature des V.M.P.	Date d'échéance	Montant au 31/12/2021	Valorisation du portefeuille au 31/12/2021	Plus values latentes au 31/12/2021
Livret Associations (Banque Populaire)		5 000 000,00		
DAT Progresso+ Échéance 01/2024	01/01/2024	1 500 000 €	1 500 000 €	
DAT Progresso+ Échéance 01/2024	01/01/2024	1 500 000 €	1 500 000 €	
DAT Progresso+ Échéance 01/2024	01/01/2024	600 000 €	600 000 €	
DAT Progresso+ Échéance 02/2026	01/02/2026	2 000 000 €	2 000 000 €	
BMTN Échéance 07/2024	01/07/2024	400 000 €	400 000 €	
BMTN Échéance 12/2025	01/12/2025	160 000 €	160 000 €	
BMTN Échéance 12/2025	01/12/2025	220 000 €	220 000 €	
Obligation capital garanti	17/02/2027	480 000,00	480 000,00	
<b>TOTAL</b>		<b>11 860 000,00</b>		

## Notes liées au passif du bilan

### Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement inscrites au passif du bilan sont reprises au même rythme que les amortissements pratiqués sur les biens subventionnés.

La méthode pour l'étalement des subventions d'investissements a été déterminée conformément au mode d'amortissement et à la durée appliquée sur les biens subventionnés.

### Provisions

Toute obligation résultant d'un évènement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation à titre de provision.

Rubriques	Situations et mouvements	Montant des provisions comptabilisées au début de l'exercice	Apport	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant des provisions comptabilisées à la clôture de l'exercice
Provisions pour risques (151800)			600 000,00	160 000,00	300 000,00	460 000,00
Provision pour indemnité de départ en retraite (158100)			1 383 879,35	192 148,33	81 630,01	1 494 397,67
Provisions pour dépréciation des comptes clients (491000)			19 624,36			19 624,36
Provisions pour dépréciation des comptes débiteurs (496000)			137 350,81			137 350,81
Provision pour dépréciation des V.M.P. (590000)			22 744,28			22 744,28
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>2 163 598,80</b>	<b>352 148,33</b>	<b>381 630,01</b>	<b>2 134 117,12</b>

## Produits et Charges constatées d'avance

	31/12/2021
Produits constatés d'avance	1 070 430,24 €

	31/12/2021
Charges constatées d'avance	211 877,83 €

## Transfert de Charges

Nature des transferts de charges	31/12/2021
total	136 387,06 €
<i>dont prise en charge Etat sur contrats aidés</i>	<i>22 555,10 €</i>
<i>dont Indemnité Prévoyance</i>	<i>29 173,89 €</i>
<i>dont Indemnité Sinistres</i>	<i>3 913,74 €</i>
<i>dont frais de gestion du Conseil de la Formation</i>	<i>56 828,90 €</i>

## Charges et Produits exceptionnels

DETAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES		
<b>Pénalités</b>		
6718000000	pénalités URSSAF	471 434,00 €
<b>Sur opérations de gestion</b>		
6712-67800	amende de stationnement	70,00 €
6718000000	écarts, ajustements, reclassements	4 570,00 €
6750000000	moins-value vente de titres financiers non immobilisés	669,44 €
<b>Sur exercices antérieurs</b>		
6720000000		623 063,56 €
<b>Dotations aux provisions exceptionnelles</b>		
6875000000		160 000,00 €
		1 259 807,00 €

DETAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS		
<b>Sur opérations de gestion</b>		
7718000000	écarts, ajustements, reclassements	4 990,09 €
7780000000	bonus écologique, tribunal administratif	3 000,00 €
<b>Sur exercices antérieurs</b>		
7720000000		714 366,49 €
<b>Reprise sur provisions</b>		
7870000000		300 000,00 €
		1 022 356,58 €

*Eco*



# Emprunts

Emprunts CMAR											
ORGANISME PRETEUR	OBJET DE L'EMPRUNT	DATE	EMPRUNT		Capital restant dû au 31/12/2021	Annexes	Capital restant dû à moins 1 an	Capital restant dû à <1 an-5 ans	Capital restant dû à plus 5 ans	capital remb en 2021	Interets remb en 2021
			MONTANT	TAUX							
BANQUE POPULAIRE VAL DE France	18 - Nouveau Siège Baudens	09/12/2013	1 600 000,00	1,40%	201 mois	B1	38 033,96	157 570,96	163 073,71	37 505,54	5 306,50
BANQUE POPULAIRE VAL DE France	28 - Construction CFA Interpro 2ème phase	00/03/2009	500 000,00	3,80%	174 mois	B2	45 075,51	34 876,63	0,00	43 402,56	4 076,40
CREDIT AGRICOLE	36 - Construction Siège	2005 renégocié en 2016	390 000,00	2,05%	240 mois	B3	24 932,52	69 039,80	0,00	24 427,43	2 198,53
BANQUE POPULAIRE VAL DE France	36 - Construction Siège	2016 renégocié en 2016	390 000,00	1,60%	240 mois	B4	23 452,14	72 649,18	0,00	23 080,14	1 738,14
CREDIT MUTUEL	45 - Déménagement Siège (Rachat Prêt initial CIC 1 800 000 € en 2011 )	2011 renégocié en 2017	1 800 000,00	1,50%	240 mois	B5	95 555,22	396 872,80	593 308,75	94 133,50	17 080,04
BANQUE POPULAIRE VAL DE France	CRMA - mise en place Office 365 et refonte du site Internet régional	débloccage des fonds au fur et à mesure de l'engagement des dépenses 22/10/2019 21/01/2020	48 500,00 48 500,00	0,70%	36 mois	B6	26 982,33	0,00	0,00	32 172,39	311,01
BANQUE POPULAIRE VAL DE France	CFA36 - Travaux Accessibilité	03/02/2021	108 000,00	1,14%	180 mois	B7	6 703,39	27 590,50	68 178,02	5 528,09	1 002,41
CREDIT AGRICOLE	CFA36 - Travaux Accessibilité	06/05/2021	108 000,00	1,15%	180 mois	B8	6 679,71	27 500,39	69 958,68	3 330,29	793,55
TOTAUX						0,00	267 414,78	786 100,26	896 519,16	263 579,94	32 506,58

## **Autres Eléments d'information**

### Engagement hors Bilan

Une garantie est associée au prêt du Crédit Mutuel (transfert du siège 45), dont le solde du capital restant dû au 31/12/21 est de 1 087 736.77 € : Promesse d'hypothèque portant sur l'immeuble à usage mixte 28-30 rue du Faubourg de Bourgogne 45 000 Orléans

## Effectifs – ETP (Equivalent Temps plein)

### ETP 2021 CFAS

	TITULAIRE	CDI	CDD	VACATAIRE	CONTRAT AIDE	TOTAL
CMAR CVL - CAMPUS DES METIERS	59,51	21,83	68,42	2,24	1	153
CMAR CVL -CFA DES METIERS 36	27,51	8,06	16,61	0,8		52,98
CMAR CVL-INTERPROF CMA 41	48,35	5,03	31,84	0,8		86,02
CMAR CVL - CFA DE LA CMA 45	44,17	11,63	29,2	0,89		85,89
<b>TOTAL DES CFA</b>	<b>179,54</b>	<b>46,55</b>	<b>146,07</b>	<b>4,73</b>	<b>1</b>	<b>377,89</b>

### ETP 2021 SIEGES

	TITULAIRE	CDI	CDD	VACATAIRE	CONTRAT AIDE	TOTAL
DR URMA HORS CFA	20	16,22	15,1	3,56		54,88
<i>Pôle Orientation et insertion professionnelle</i>	4	11,22	8,44	0,15		23,81
<i>Pôle Qualification et Perfectionnement</i>	13	4	5,66	3,42		26,08
Autres	3	1				5
DR ENTREPRISES ET TERRITOIRES	24,18	9,29	16,14	0,35	1,92	51,88
<i>Pôle expertise métiers</i>	17,69	8,31	16,02	0,27	1,92	44,21
Autres	6,49	0,98	0,12	0,08		7,67
DR ARC	25,26	7,66	8,93	0,07	1,87	43,79
DR AFFAIRES GENERALES	11,8	5,9	3,99	0	1,07	22,76
<i>Pôle Comptabilité - Finances</i>	6,8	5,9	3,17	0	0,4	16,27
<i>Pôle Marchés, Appel d'offres et Achats</i>	2	0	0	0	0	2
<i>Pôle Services Généraux et Patrimoine</i>	2	0	0	0	0,67	2,67
Autres	1	0	0,81	0	0	1,81
DR MARKETING COMMUNICATION	7,07	2,8	0,16	0	0	10,03
DR CAP	1,8	1	2,17	0	0	4,97
AUTRES DR	10,02	3,8	6,67	0	0	20,49
<i>Direction SG Région</i>	1	1	2,61	0	0	4,61
<i>Direction RH</i>	5,03	1	3,07	0	0	9,1
<i>Direction SI</i>	3	1,8	1	0	0	5,8
<i>Conseil de la Formation</i>	1	0	0	0	0	1
<b>TOTAL SIEGES</b>	<b>100,13</b>	<b>46,66</b>	<b>53,15</b>	<b>3,98</b>	<b>4,86</b>	<b>208,78</b>

<b>TOTAL CMA CVL ETP 2021</b>	<b>279,67</b>	<b>93,21</b>	<b>199,22</b>	<b>8,71</b>	<b>5,86</b>	<b>586,67</b>
-------------------------------	---------------	--------------	---------------	-------------	-------------	---------------

## Indemnités du Personnel

	Montants 2021
Indemnités fondées sur l'article 24 du statut des personnels (13ème mois)	1 388 052,17 €
Indemnités fondées sur l'article 25-1 du statut des personnels (Primes de sujétion)	186 509,00 €
Indemnités fondées sur l'article 25-2 du statut des personnels (Primes d'objectifs et de résultat) (1)	9 114,02 €
Avantages locaux fondés sur l'article 77 du statut des personnels (mutuelle, comité des œuvres sociales, voiture de fonction)	201 018,25 €
Divers (y compris supplément familial des personnels détachés de la fonction publique)	
<b>TOTAL</b>	<b>1 784 693,44 €</b>

Article 25-II (soit prime de caisse)

II. Tout agent chargé d'une mission habituelle, inscrite dans sa fiche de poste, d'encaissement de décaissement ainsi que de la saisie des écritures comptables correspondantes bénéficie d'une prime forfaitaire mensuelle égale à vingt points d'indice. (Avis CPN 52 du 26 mars 2019 - au JORF du 30 mai 2019)

## Elus (Frais de déplacements et Vacances)

	Cpte 6254: Déplacements
Président	45 068,49
Bureau hors Président	4 563,82
Membres élus hors Bureau	15 129,44
<b>TOTAL</b>	<b>64 761,75</b>

	Indemnités de fonction	Vacations	TOTAL 2021
Président & Trésorier	132 387,67 €	-	132 387,67 €
Bureau hors Président et trésorier	-	122 281,20 €	122 281,20 €
Membres élus hors Bureau	-	630,41 €	630,41 €
<b>TOTAL</b>	<b>132 387,67 €</b>	<b>122 911,61 €</b>	<b>255 299,28 €</b>

## Taxe d'Apprentissage

Taxe d'Apprentissage 2021	Montants 2021
7481 Produits des versements libératoires ouvrant droit à l'exonération de Taxe d'Apprentissage - fonctionnement	233 206,74 €
134181 Produits des versements libératoires ouvrant droit à l'exonération de Taxe d'Apprentissage - investissement	
<b>Total Taxe d'Apprentissage reçue sur collecte 2021</b>	<b>233 206,74 €</b>

## Report de taxe d'apprentissage

La loi n°2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022 publiée au Journal Officiel n°0404 du 31 décembre 2021 apporte des précisions sur l'utilisation du report de taxe d'apprentissage par les organismes de formation en apprentissage.

Le paragraphe V de l'article 121 vient modifier les dispositions de la loi Avenir professionnel de la façon suivante :

« Les reports de taxe d'apprentissage et de contribution supplémentaire à l'apprentissage constatés au 31 décembre 2019, sont affectés en priorité, par les centres de formation d'apprentis, à la réalisation de leurs missions mentionnées aux articles L. 6231-1 et L. 6231-2 du code du travail, aux investissements nécessaires aux formations dispensées et, en dernier ressort, le cas échéant, à leurs frais de fonctionnement.

L'ensemble de ces affectations est retracé dans la comptabilité analytique mentionnée à l'article L. 6231-4 du même code. »

Au 31 décembre 2021, le report de taxe d'apprentissage au bilan de la CMAR Centre Val De Loire est de 2 176 750 €.

## Taxe pour Frais Chambre de Métiers

TFCM	Montants 2021
75711 Ressources de fonctionnement affectées à la CMA CVL	7 304 098,00 €
748711 Subvention de fonctionnement issue du Droit Additionnel Supplémentaire	0,00 €
134171 Financement d'un actif issu du Droit Additionnel Supplémentaire	0,00 €
<b>Total ressources issues de la TFCM</b>	<b>7 304 098,00 €</b>
75731 Péréquation de taxe provenant de la CRMA	0,00 €
75732 Péréquation de Taxe provenant de la Chambre de niveau régional	0,00 €



## **ANNEXE FINANCIERE – ACTIVITE CONSEIL DE LA FORMATION**

Les comptes du CF sont validés par un comptable public qui assure également les règlements des formations aux demandeurs (artisans ou Chambre de Métiers).

La comptabilité du Conseil de la Formation est tenue, sous réserve des spécificités de l'instruction comptable commune du 14 décembre 2020, conformément aux règles fixées par le plan comptable commun depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

## 2. Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice 2021 a été impacté tout comme l'exercice 2020 par les effets de la crise sanitaire d'une part et d'autre part, par la question récurrente depuis 3 ans maintenant des modalités de collecte des fonds et de leur reversement aux Conseils de Formation.

Cette situation rend la programmation budgétaire et le pilotage du CF assez compliqués.

## 3. Principes, règles et méthodes comptables

### 3-1 Comptabilisation des produits et charges

Les recettes CF sont comptabilisées en compte de produit (classe 7), dès leur notification. Quant aux dépenses, elles sont comptabilisées en charge (classe 6) au compte de résultat de l'organisme et donnent lieu, en clôture d'exercice, selon les cas, à un passif de type :

- Charges à payer à comptabiliser (CAPAC), pour les charges qui ont donné lieu à un service fait au cours de l'exercice et qui sont exigibles au cours de cet exercice mais qui n'ont pas été comptabilisées avant la clôture de ce dernier. Ainsi les fonds dus n'ayant pu être versés au 31 décembre aux bénéficiaires finals font l'objet d'une constatation CAPAC,
- Provision, qui est un passif certain mais pour lequel le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de manière précise. Le bénéficiaire remplit toutes les conditions et donc le service est fait au sens de la norme, mais pour des versements ultérieurs.

Pour 2021, le montant des CAPAC s'élève à : 121 703€ soit une baisse de 41% par rapport à 2020 (205 645,82€).

### 3-2 Excédent de disponibilités

Les disponibilités, au sens de l'article R. 6332-29 du code du travail, dont le Conseil de la formation peut disposer au 31 décembre d'un exercice donné, ne peuvent excéder le tiers du montant des charges comptabilisées au cours dudit exercice, à l'exception des dotations aux amortissements, des dépréciations et des provisions autres que celles relatives à un contentieux engagé avec un organisme de formation.

N'entrent pas dans le calcul des disponibilités les contributions à la formation versées en année N permettant de financer les formations réalisées en année N+1.

En cas d'excédent, celui-ci est reversé à France compétence avant le 30 Avril de l'année suivant la clôture.

Partant de ce principe, le CF ne dégage pas d'excédent de disponibilité au titre de l'exercice 2021.

Disponibilités au 31/12/2021 : 759 565,21€ (563 354,33€ en 2020)

Base de calcul de l'excédent : 759 565,21€ - 537 678,99€ = 221 886,22€

1/3 de charges de l'exercice 2021 :  $1/3 * 1\,058\,981,33€ = 352\,993,77€$  (334 168,40€ en 2020)

Excédent de disponibilités au 31/12/2021 : 221 886,22€ - 352 993,77€ = -131 107,56.

Il n'y a pas de reversement à effectuer au titre de l'excédent 2021.

## 4.2. Amortissements, dépréciations des immobilisations

Le CF n'a pratiqué aucun amortissement ni aucune dépréciation à la clôture de l'exercice 2021.

	Rubriques et postes	Cumulés au début de l'exercice	Augmentations (dotations de l'exercice)	Diminutions (amortissements afférents aux départs de l'outil) (sortie)	Cumulés à la fin de l'exercice
Tableau des amortissements	Immobilisations incorporelles	8946,32			8946,32
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et développement				
	Concessions et brevets, licences, droits de propriété industrielle	8946,32			8946,32
	Quota de bail				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations corporelles				
	Terres				
	Constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage				
	Outillage				
	Équipements informatiques matériels et logiciels				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Immobilisations reçues de droit				
	Immobilisations corporelles CEM				
	Participations et assimilés				
	Participations à des participations				
	Titres de participation				
	Autres formes de participation				
	Précisions relatives à des participations				
	Précisions relatives à des participations				
	Précisions relatives à des participations				
	Précisions relatives à des participations				
	Autres immobilisations financières				
Titres immobilisés autres que les titres immobilisés de l'exercice de portefeuille (droits de préférence)					
Titres immobilisés (droits de créances)					
Titres immobilisés de l'exercice de portefeuille					
Prêt					
Dépôt et cautionnement versé					
Autres titres immobilisés					
<b>TOTAUX</b>		<b>8946,32</b>			<b>8946,32</b>

## 4.3. Provisions

Une provision de 176 462,81€ avait été constatée en correction de balance d'entrée 2020. Elle était relative à l'excédent de disponibilité 2019, car il y avait un doute sur la réalité d'un excédent au titre de cet exercice. L'excédent ayant été confirmé en 2021, il a fait l'objet d'un reversement à France Compétence au même titre que l'excédent 2020. La provision a donc été reprise.

	Rubriques et postes	Solde à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
				Provision utilisée	Provision non utilisée	
Tableau des provisions	<b>Provisions pour risques</b>					
	Provisions pour litiges					
	Provisions pour garanties données aux clients					
	Provisions pour pertes sur marchés à terme					
	Provisions pour amendes et pénalités					
	Provisions pour pertes de change					
	Provisions pour pertes sur contrats et opérations					
	Provisions pour risque d'emploi					
	Autres provisions pour risques					
	<b>Provisions pour charges</b>					
	Provisions pour pensions et obligations similaires					
	Provisions pour restructurations					
	Provisions pour impôts					
	Provisions pour renouvellement des immobilisations (établissement concessionnaire)					
	<b>Provisions pour travaux à répartir</b>					
	Provisions pour gros entretien ou grandes révisions					
	Provisions pour remises en état					
	Provisions pour CET					
	Provisions pour CET - Charges sociales et fiscales					
	Provisions pour allocation perte d'emploi et indemnités de licenciement					
Autres provisions pour charges		176462,81	0	176462,81		0
<b>TOTAL DES PROVISIONS</b>		<b>176462,81</b>	<b>0</b>	<b>176462,81</b>	<b>0</b>	<b>0</b>



Tableau des dettes	Rubriques et postes	Montant	Degré d'exigibilité du passif		
			Echéance à 1 an au plus	Echéance à plus d'1 an et 5 ans au plus	Echéance à plus de 5 ans
	<b>Dettes financières</b>				
	- Emprunts obligataires				
	- Emprunts souscrits auprès des établissements financiers				
	- Dettes financières et autres emprunts				
	<b>Dettes non financières</b>				
	- Dettes fournisseurs et comptes rattachés		0		
	- Dettes fiscales et sociales				
	- Avances et acomptes reçus				
	- Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)				
	- Dettes liée au prélèvement sur ressources accumulées				
	- Autres dettes non financières	586818,71	586818,71		
	- Produits constatés d'avance	94905,94	94905,94		
	<b>TOTAUX</b>	<b>681724,65</b>	<b>681724,65</b>		

## 5. Notes relatives aux postes du compte de résultat

### 5.1. Produits

Les produits de l'exercice 2021 s'élèvent à 700 267,94€ contre 1 136 093,40€ en 2020, Soit une baisse de 38,36%. Ils sont constitués de la collecte de 2021 et de la reprise de provision constituée en 2020 pour le reversement de l'excédent de disponibilité 2019.

### 5.2. Charges

Les charges de l'exercice 2021 ont été constatées à hauteur de 1 058 981,33€ contre 1 002 505,22€ en 2020. Elles sont donc quasiment stables entre les deux exercices (+5,5%).

Cependant, si l'on gomme l'impact du reversement de l'excédent de disponibilité à France Compétence (229 186), on constate que les charges de 2021 ont plutôt connues une baisse de 17,23% par rapport à 2020.

Les charges 2021 sont ainsi composées :

Comptes	Description	Montant
60, 61, 62	Personnel MAD, location, fournitures	83 607,84
64	Indemnités Agent comptable	5 709,84
633, 653, 658 et 6578	Frais de gestion collecte	296 822,26
6573*	Actions de formation	672 841,39

### 5.3. Résultat

Le résultat de l'exercice est calculé par différence entre les produits et les charges de l'exercice.

Le résultat de 2021 est déficitaire de 358 713,39€. Il était excédentaire de 133 588,18€ à la fin de 2020.

Ceci s'explique par les faibles recettes comptabilisées sur 2021 et le reversement de l'excédent (plus de 229k€).

Ce résultat fait baisser fortement le report à nouveau qui s'établit désormais à 100 183,22€, contre 458 896,61€ en 2020.